

Guide *Être parHANDs*

Le 1^{er} guide sur la parentalité des personnes en situation de handicap sur la région Auvergne-Rhône-Alpes



Faire famille lorsque l'on vit une situation de handicap reste encore un parcours semé d'obstacles. Outre les a priori parfois négatifs, les **ressources existantes et les accompagnements** traditionnels sont **loin de prendre en compte les spécificités** liées aux besoins de compensation des **déficiences motrices ou sensorielles des parents**. Les informations sur ce sujet sont difficiles à obtenir et souvent **méconnues**.

Le collectif « Être parHANDs », qui rassemble des parents en situation de déficience motrice ou sensorielle d'Auvergne-Rhône-Alpes, vient de publier un **guide synthétisant les réponses** aux questions **que se posent fréquemment les parents et les professionnels**.

Préfacé par Denis Piveteau, auteur du rapport « Zéro sans solution », illustré par Eléonore Despax, talentueuse illustratrice, **le guide *Être parHANDs* aborde les préoccupations de la vie** : le désir d'enfant, la grossesse, la petite enfance et les modes de garde, l'école et les activités périscolaires, les vacances, le divorce, les parents solos en identifiant les ressources et les acteurs essentiels.

Il est résolument **ancré sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes**, région dans laquelle les parents qui y résident mettent au monde et élèvent leurs enfants et dans laquelle des professionnels fortement engagés et impliqués mènent des actions innovantes.

Le guide *Être parHANDs*, à travers la mise en synergie des compétences et des dispositifs régionaux, participe à la création de réseaux d'acteurs capables d'agir en tenant compte des besoins des familles. La nouvelle Prestation parentalité¹, effective depuis le 1^{er} janvier 2021, qui devrait concerner quelque 17 000 parents permettra, il faut l'espérer, de compléter l'accompagnement nécessaire.

Le guide a été réalisé par le collectif « être parHANDs », né à Villeurbanne, en 2014, au sein d'APF France Handicap. Il démontre qu'à partir d'un réseau d'entraide peuvent se développer des compétences, des actions, des outils propres à enrichir ceux des professionnels de la parentalité afin de faire bouger les lignes. Il s'agit là d'un véritable acte militant.

Le collectif compte aujourd'hui une cinquantaine de parents répartis en 4 groupes : Villeurbanne, Bourg-en-Bresse, Valence et Grenoble.

Il a reçu le soutien financier d'APF France Handicap, du CCAH (Comité national Coordination Action Handicap) et de la Fondation de France.

Pour en savoir plus, contactez : Delphine Siegrist (etreparhands@gmail.com) ou Vincent Plazy (vincent.plazy@apf.asso.fr)

¹ Décret n°2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la Prestation de compensation du handicap. Arrêté du 17 décembre 2020 fixant les montants maximaux attribuables pour la compensation des besoins liés à l'exercice de la parentalité dans le cadre de la Prestation de compensation du handicap.